



CONCOURS FESTIVAL DU VIN CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation au concours s'effectue par le biais du site Internet du Festival du Vin ou via les réseaux sociaux. Elle est ouverte à tous, à l'exception des membres de l'association. La participation aux concours est ouverte à toute personne domiciliée en Suisse ou en France, âgée au minimum de 18 ans révolus.

La participation est limitée à une réponse par personne.

Toutes les données personnelles collectées sur le site festival-du-vin.ch sont enregistrées et traitées dans le seul but d'assurer le suivi du concours ou de proposer au public des informations concernant le Festival du Vin. L'association garantit que ces informations ne seront divulguées à des tiers. Les gagnants seront avertis par écrit et ne pourront pas réclamer la contre-valeur des prix en espèces.

La responsabilité l'association ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Le Festival du Vin ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ; l'association ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs lots.

Le Festival du Vin, ainsi que ses partenaires, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Le présent règlement est régi par la loi suisse. Le for juridique est à Nyon / Vaud.

Les participants acceptent le présent règlement, tout recours par voie juridique étant exclu, ainsi que toute correspondance relative aux concours.

Conditions Générales établies à Givrins, le 9 avril 2019